

Jean Olivier Briand par la misericorde
de Dieu et la grace du St Siège évêque de Québec juge. attention
à tout qui appartient que d'extraire le joint, M. Viret -
blement signé des Révérend Père Germain Jésuite, et que
foy entière doit y être ajoutée tout et en Jugement.

Donné à Québec sous notre Sceau, le Sceau
de nos armes et la signature de notre Secrétaire
le Vingt huit Juillet. mil sept cent soixante quinze

J. O. Evêque de Québec

Par Monsi^gneur
J. Perrault Sec^{re}
=

Je soussigné missionnaire faisant fonction de curé à La Rivière et
Jean Leotifre avoir donné la benediction nuptiale avec toutes les
ceremonies necessaires a cet effet pour la celebration d'un
mariage legitime apres la publication des bans entre Ray-
mond Bordage d'une part natif en France et enbre Astor Le
Blanc d'autre en Lucardie de l'autre part et ce le 22 fevrier
1776 mil sept cens cinquante six a la paroisse de St
Joseph en la Riviere fait ce jour et an que dessus en foy
de quoy j'ai signe le present Germain Jesuete mis



57⁶ 1778

5. Septembre 1778. Copie collationnée à la requiſition de l'épouſe du Sieur
Raymond Bordage. —

Lord of Quebec Province of Quebec

Guy Carleton

In purſuance of an Act made in the ſeventh and eighth
of King William the Third entitled an Act for preventing
frauds and regulating abuſes in the plantation trade. —

Tho. Ainslie
coll.

Etther Le Blanc maketh oath that the ſhip the
aimable Etther of Quebec whereof Michel Pin is at preſent
maſter being a ſquare ſterned Schooner of ſeventy tons
or thereabouts was built at traacadigouche in the Bay
of Chaleurs this preſent year 1775. and that Raymond
Bordage and this Deponent are at preſent owners —
thereof and that no foreigner directly or indirectly hath
any ſhare or part or intereſt therein. —

Tho. Scott Comp.

Dated at the Cuſtom Houſe Quebec the
eleventh July 1775. —

(ſigned) L' B' bordage

Sam. Phillips
N. off.

Sworn before us
Tho. Ainslie Coll
Sam. Phillips N. off.

There are to certify whom it may concern, that the above
register is recorded in this office —

Given under our hands & ſeals of office
the 26th August 1778.

Custom Houſe Quebec (ſigned) Tho. Ainslie Coll.

Tho. Scott Comp.

a Quebec le 6^{me} Juillet 1775.

M^r. bordage

Monsieur

Ayant été inſtruit par mes amis inſi que par
Madame votre Epouſe que vous ſeriez bien aiſe d'envoyer



[Handwritten signature]

un bâtiment aux isles, surtout au Mole S. Nicolas isle
S. Domingue d ou votre épouse ma montré une lettre
de votre ami marin Leblan que je conois beaucoup. je crois
que dans les circonstances presentes vous ne pouvez mieux
faire, La navigation étant entièrement fermée a la
nouvelle Angleterre. Je suis informé que la farine tout
poisson sallé tout bois a bator planches essentes merin
cercles somon et enquilles huile a bruler, sont paye
au poids de l'or ches nous Je vous diray que j ay une
maison de comerce au mole et que si vous voulez adresser
votre bâtiment a mes associés, vous pouvez compter
que vous trouvaire une prompte expedition dans le
retour de ce que vous jugerez a propos faite attention
que tous les articles cy dessus mentionnés ont double
de prix seulement depuis deux mois et qu'il ny a plus
que le Canada qui puisse fournir aux isles leur besoin
vous savy que S. Domingue est immense pour la
consomation et que les sucres et melasse et taffias
y sont bons et a un prix tres mediocre ce qui peut
ne faire que de bonnes affaires.

Le nom de ma maison est a Mess.^{rs} pascaud
Regnauld & Létang Negociant au mole S. Nicolas
isle S. Domingue Si vous avez quelques amis qui
ayent quelques cargaisons praitte avisé les d aller
dans ce pays la il y a dequoy employer vingt
cargaisons a l instant meme de leur arrivie insi que de
lor en abondence.

Je ne puis entrer dans un plus grand detail a cause
du depart de votre bâtiment faite moy un mot de



reponse a son retour icy afin que je puisse savoir vos
sentiments a ce sujet parce que je vous donnerai des
lettres pour mes associés si vous prenez le parti
d'envoyer au Mole et vous conseille de le faire le plutôt
possible.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement

Monsieur

Votre très humble et très
obéissant serviteur

(signé) Bascaud

(Au dos est écrit:) A Monsieur Monsieur Bourdage

A M^r. Bourdage
b^ee des Chateaux

Québec le 1. sept. 1775.

Monsieur

Pour répondre a l'honneur de la votre du 4. Aoust je suis
charmé d'apprendre que les propositions que je vous ai fait
vous soyent agréables et que vous continuez dans les
sentiments de faire des envoys au Mole S^t. Nicolas je
vous suis aussi obligé de la bonne confiance que vous
avez dans notre maison la bas soyez persuadé Monsieur
que justice vous sera faite et que tout sera terminé a
votre plus grand avantage, le tems paroissant d'autant
plus favorable que nous venons de recevoir des nouvelles
par le Cap^{te}. Maknille Comandant p^r. M^r. Dromond
il nous assure que le poisson vaut de 36. a 40 shelling
et toutes sortes de provisions si rares que l'on a mis
un embargo a la Dominique et que les vaisseaux de
guerre autour des isles Englaises arretent tous les
batiments Englais chargé de vivres et les forcent de vendre,
leurs cargaison dans ces isles sur lesquelles provisions
on a mis un prix réglé Vous voyez par la qu'il n'y

Et



aurait point d'avantage d'envoyer votre bâtiment de
ce coste là, Je vous conseille de faire toute diligence
pour l'acheminer pour ches nous vous avez cy inclus
des lettres pour mes associés que je vous prie de
recomender a votre Capitaine elles instruisent ces
Mess.^{rs} de la confiance que vous avez en eux et les
engage a trouver du fuit pour votre bâtiment pendant
le séjour qu'il sera obligé de faire au mole enfin de
menager vos interets comme les vôtres propres, il
conviendrait que vous leur ecriviez aussi pour leurs donner
avis de vos intentions sur la vente de vos effets et sur
le retour que vous demende afin que toute diligence
soit faite, Ecrivez moy par la première occasion pour icy
lorsque votre bâtiment sera party de l'abée des chaleurs
s'il y a quelque chose icy pour votre service vous
pouvez conter sur moy ayant l'honneur d'être bien
sincèrement

Monsieur

2)
Votre tres humble
& tres obéissant serviteur
(signé) Joseph Cascaud.

M^{rs}. Panpanon habitant du mole que j'ai connu pendant
mon séjour la part pour ches nous dans votre bâtiment
je vous recommande d'avoir soin de lui et de le traiter comme
une personne pour qui je m'intéresse et de lui procurer le
passage dans votre bâtiment qui j'espère va au mole
St. Nicolas c'est surquoy je conte sans quoy M^{rs}.
panpanon est chargé de mon paquet pour ma maison
au mole.

Je dois vous avertir par les nouvelles que nous a

Donc le Cap^{ne} Makville de la Martinique qu'il y a un
 Embargo a la Dominique et que les fregattes qui croisent
 dans ces parages arretent tous les batimens Anglais —
 chargé de provisions et les conduisent dans les isles Englaises
 ou ils sont oblige de vendre leur marchandises au prix
 qu'ils ont fixe dans leur colonies C'est pourquoy je vous
 conseille d'avertir vos amis de ne point envoyer leur
 batimens ailleurs que chez nous étant alabry de ces sortes
 d'imposition.



R B

Je Michel Bin demeurant à Quebec Maître apres
 Dieu du navire nommé l'aimable Esther du port de 70.

53. Boucaud de morue tonneaux ou environ, étant de présent à Bonnaventure
 827. quinteau idem pour du premier temps qu'il plaira à Dieu envoyer, aller
 16. quard } huille en droite route au Molles St. Nicolas isle St. Domingue
 1. barique }
 2. barils }
 3. quard macreaux. confesse avoir recue et chargé dans le bord de mondit
 2. idem Enguilles navire, sous le frane tillac d'icelui, de vous Raymond
 2. idem Somon Bourdages de Bonnaventure cinquante trois boucaud de
 7. barils neuve morue seche huit cents vingt sept quinteau idem en
 1. quard capillaire gramier saise quard une barique deux barils huille de
 10. quard farine morue trois quard de macreaux deux idem Enguilles deux
 103. boucaud en bottes morue trois quard de macreaux deux idem Enguilles deux
 3000. feuillard idem Somon sept barils de neuve de morue un quard de
 137. planches. capillaire, dix quard de farine cent trois boucaud vides
 2500. bardeaux en botte trois mille feuillard cent trente sept planches deux
 mille cinq cents bardeaux le tout bien conditionné & marqué
 de la marque mise ala marge: lesquelles marchandises je
 promets & m'oblige de mener & conduire dans mondit
 navire, sauf les perils & fortunes de la mer, audit lieu de
 St. Domingue et là les delivrer à Messieurs Regnault &
 d'Etang le fut étant payé par ledit Raymond Bourdages
 avec les avaries, aux us & coutumes de la mer. Et pour ce
 tenir & accomplir, je m'oblige corps & bien avec mondit



navire, fret & appareils d'icelui. En temoin de verité j'ai
signé quatre connoissemens d'une teneur, l'un accompli, &
autres de nulle valeur. fait à Bonnaventure ce 26. Octob.
1775. que dit être (signé) M^r. Pin. —

Je donne un plain pouvoir a ma femme D'agir a mon lieu
et plasse a Quebec ce 11^e. May 1778. —
(signé) Bourdages —

